

ACTES DU CONGRÈS 2016

**Le vivre-ensemble à l'épreuve
des finances locales**
Zoom sur la culture et le sport

JEUDI 23 &
VENDREDI 24 JUIN 2016
BEAUVAIS



AVEC LE SOUTIEN DE

Beauvais 
CŒUR DE L'OISE, CŒUR DE VIE !

 **Agglo du
Beauvaisis**



Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie



VILLES

de FRANCE

VILLES & AGGLOMÉRATIONS



**Le vivre-ensemble à l'épreuve
des finances locales**

Zoom sur la culture et le sport

JEUDI 23 &
VENDREDI 24 JUIN 2016
BEAUVAIS

ACTES DU CONGRÈS 2016

Beauvais
CŒUR DE L'OISE, CŒUR DE VIE !





JEUDI **23** &
 VENDREDI **24 JUIN 2016**
 BEAUVAIS

Sommaire

Discours d'ouverture du Congrès	6
La culture et le sport, c'est essentiel !	
• Faut-il choisir entre sport de haut niveau et sport pour tous ?	8
• Faire vivre la culture comme compétence partagée	11
• Rayonner avec les grands événements	15
Intervention de Caroline Cayeux, présidente de Villes de France	18
Intervention de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports	19
Contraintes financières : menaces sur les politiques locales	
• Culture et sport : optimiser sans sacrifier	21
• Baisse de dotations, réforme de la DGF : où en est-on ?	24
Discours de clôture de Caroline Cayeux et d'Estelle Grelier, secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales	28
Les membres associés et partenaires	31

Le vivre-ensemble à l'épreuve des finances locales

Réunis à Beauvais, les 23 et 24 juin 2016 pour leur Congrès annuel, les élus de Villes de France, maires et présidents d'intercommunalités, ont voulu réaffirmer que pour bien vivre-ensemble, la culture et le sport sont essentiels, et ce malgré les contraintes financières aigües que connaissent les collectivités locales.

Malgré les efforts de rationalisation et de mutualisation de leurs effectifs, les décideurs locaux n'ont pas d'autres choix que de procéder à des arbitrages qui peuvent être douloureux. Pour les Villes de France, défendre les finances locales est plus que jamais indispensable afin de préserver la vie locale, la cohésion sociale et le rayonnement de leur territoire.

Je tiens à remercier tous celles et ceux qui ont contribué au succès de cet événement, collaborateurs locaux et nationaux, ainsi que les partenaires publics et privés qui ont apporté leur soutien à cette manifestation.

Je remercie également l'ensemble des intervenants et des participants qui ont fait de ce Congrès un moment privilégié d'échanges, de dialogues et de propositions.

A tous, je souhaite bonne lecture de ces actes.



CAROLINE CAYEUX,
SÉNATEUR-MAIRE DE BEAUVAIS,
PRÉSIDENTE DE VILLES DE FRANCE



Congrès de Villes de France

Ouverture du congrès

Pour bien vivre-ensemble, la culture et le sport sont essentiels, malgré les contraintes financières du secteur local. Les Villes de France l'ont bien compris car elles mettent en œuvre des politiques volontaristes et dynamiques et mobilisent des moyens importants (près de 20% de leurs budgets). Il est donc nécessaire de promouvoir auprès de la population, une grande qualité et une véritable diversité de l'offre culturelle et sportive. Celle-ci contribue à développer les capacités et les attitudes nécessaires à la vie en société.

Culture et sport permettent aussi aux villes et aux agglomérations de se distinguer et de renforcer leur attractivité.

Confrontés à des difficultés financières avec la baisse des dotations aux collectivités, et malgré les efforts de rationalisation et de mutualisation, les décideurs locaux auront-ils d'autres choix que de procéder à des arbitrages douloureux ? Pour Villes de France, défendre les finances locales est plus que jamais indispensable pour renforcer le rayonnement local et préserver la cohésion sociale.

Caroline Cayeux, présidente de Villes de France



En ouverture du Congrès, la présidente de Villes de France, **Caroline Cayeux**, sénateur-maire de Beauvais, remercie tout d'abord l'ensemble des partenaires de Villes de France qui ont apporté un soutien précieux à cet événement.

Pour **Caroline Cayeux**, le vivre-ensemble appartient plus que jamais aux devoirs communs des élus. Et les villes et intercommunalités sont des acteurs essentiels de cette cohésion sociale et y contribuent décisivement par leurs politiques culturelles et sportives. En mobilisant près de 20% de leur budget pour la culture et le sport dans les territoires, les villes de France affichent leur volontarisme. La crise économique et la baisse conséquente des dotations de l'Etat aux collectivités locales font toutefois peser de fortes menaces sur les budgets locaux qui conduisent dans un premier temps à optimiser et à

capitaliser et dans un second temps, à procéder à des arbitrages qui peuvent être douloureux. C'est ce message que la présidente de Villes de France souhaite adresser aux représentants de l'Etat et aux élus des régions, des départements et des métropoles. C'est ce qui a déterminé le titre du Congrès : « Le vivre-ensemble à l'épreuve des finances locales ».

Après la présentation d'initiatives locales en faveur du bien-être et de la santé des habitants par le sport (**disponibles en vidéo sur www.villesdefrance.fr/congres**), la présidente de Villes de France rappelle, outre la venue de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, les thèmes abordés pour cette première journée :

- la place du sport dans la ville qu'il s'agisse du sport pour tous ou du sport de haut niveau ;
- le dialogue que nous devons construire autour de la culture avec les autres collectivités et l'Etat ;
- et le rôle des grands événements et des animations pour le rayonnement des territoires.

Caroline Cayeux indique que la matinée du vendredi 24 juin, portera sur les contraintes financières à proprement parler, et sera suivie de l'intervention d'Estelle Grelier, secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales. Optimiser les politiques, gérer les équipements, contractualiser avec les associations et adapter les politiques tarifaires, autant d'axes à utiliser sans sacrifier la culture et le sport localement. Lors de cette seconde journée, il s'agira de faire le point sur la baisse des dotations et la réforme de la DGF.

**Nadège Lefebvre, vice-présidente du Conseil
Départemental de l'Oise**



Représentant le président du Conseil départemental de l'Oise, Edouard Courtial, empêché, Nadège Lefebvre, deuxième vice-présidente chargée de la ruralité et des services publics, souligne combien la ville de Beauvais, est accueillante à l'image de son maire, et dispose d'un patrimoine remarquable, comme le Musée départemental de l'Oise (MUDO), situé dans l'ancien palais épiscopal, juste en face de la cathédrale.

Nadège Lefebvre, acquiesce à l'idée que le vivre-ensemble est aujourd'hui à l'épreuve des finances locales. Celle-ci ajoute que la loi de nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi Notre d'août 2015) a considérablement accéléré le big-bang territorial, avec un élargissement des compétences régionales, et quelques

restrictions pour les compétences des départements. L'équilibre des finances départementales est de plus en plus précaire, et Nadège Lefebvre s'interroge sur un futur allègement de l'effort demandé aux départements au titre du redressement des comptes publics, allègement qui n'est ouvert pour le moment qu'aux communes et intercommunalités. Elle souligne que des compétences comme l'accueil des mineurs étrangers, ou le RSA, viennent considérablement obérer les marges de manœuvre du département de l'Oise.

Face à ces contraintes sur les dépenses obligatoires, Nadège Lefebvre indique qu'il existe deux recours possibles : agir sur la fiscalité, ce qui est pratiquement impossible, ou bien faire des économies drastiques sur les compétences départementales facultatives. Et c'est sur cette dernière voie que s'est orientée sa collectivité, avec un programme d'économies de 50 millions d'euros. Vis-à-vis de compétences partagées comme le sport ou la culture, les choix sont effectivement très difficiles, car il s'agit de compétences facultatives mais essentielles, comme l'éducation à la culture artistique, ou les dispositifs permettant de diffuser la culture en milieu rural. La vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise précise que les actions de sa collectivité sont en priorité destinées aux jeunes, avec des dispositifs comme le pass' permis, les bus pour l'emploi ou encore le numérique, pour lequel la collectivité souhaite achever la transformation du réseau très haut débit plutôt d'ici à 2020 que 2023.



La Culture et le Sport, c'est essentiel !

Faire vivre son territoire par la culture et le sport implique de construire une offre accessible et diversifiée, permettant à la fois l'épanouissement personnel et la performance, et le développement de l'attractivité du territoire.

Débat 1 : Faut-il choisir entre sport de haut niveau et sport pour tous ?

Tout en assumant les « contraintes » nées de la notoriété et des performances de leurs clubs sportifs, les élus doivent également répondre aux aspirations de tous les publics à la pratique sportive, et promouvoir l'activité physique, gage d'une bonne santé des habitants. Quel est l'état des lieux de la démocratisation des pratiques ? Comment peut-on arriver à concilier sport de haut niveau et pratiques pour tous ?

Intervenants :

Jean-Philippe ACENSI, délégué général de l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS)

Guillaume DUCHATEAU, directeur Jeunesse et Sport de la ville de Calais

Jean-Claude ETIENNE, maire-adjoint au sport de Boulogne-sur-Mer



Jean Dumonteil, en charge de l'animation des débats



Jean Dumonteil rappelle en introduction que les Villes de France, tout en assumant les contraintes nées de la notoriété et des performances de leurs clubs sportifs¹, doivent également répondre aux aspirations de tous les publics à la pratique sportive, et promouvoir l'activité physique, gage d'une bonne santé des habitants. Quelles politiques sont menées dans une ville comme Boulogne-sur-Mer ?

Jean-Claude Etienne, maire-adjoint au sport de Boulogne-sur-Mer



Jean-Claude Etienne partage la problématique du sport de haut niveau, puisque sa ville dispose d'un club de basket féminin en pro A. Toute montée en ligue 1 se traduit effectivement par des coûts sur les infrastructures, comme les stades, mais aussi par plus de moyens à destination du club concerné. Et si ce club n'appartient pas au cercle footballistique, il ne faut pas compter sur des retours comme les droits télévisuels.

Au niveau de Boulogne-sur-Mer, celui-ci précise que la réduction des ressources publiques, s'est répercutée de

manière concrète sur son service, qui a gelé tout recrutement en matière d'éducateurs territoriaux. Cette réduction des moyens ne concerne cependant pas ceux qui sont mis à disposition des quartiers en difficulté.

Pour ne pas affecter la qualité des services offerts aux publics, Jean-Claude Etienne, estime que les villes doivent aussi renforcer la mutualisation entre services, et essayer d'améliorer leurs exigences avec les clubs sportifs, lorsqu'il y a une contractualisation établie avec eux.

Cela passe par une réflexion élargie sur le partage des créneaux, une optimisation des conditions de prêt et d'entretien des équipements sportifs, ou encore des redéploiements sportifs, aussi bien entre clubs (qui parfois pour une discipline sont situés à moins d'un kilomètre l'un de l'autre...), mais aussi selon les infrastructures, qu'elles relèvent des collèges ou des lycées.

Sur un autre sujet, l'adjoint au maire chargé des sports, met en avant que depuis le 15 septembre 2015, la ville de Boulogne-sur-Mer, s'est également engagée dans le soutien du « sport sur ordonnance », dispositif à travers lequel 56 personnes ont déjà été intégrées. Ce dispositif rencontre une forte appropriation de la part des médecins, puisque sur les 44 médecins généralistes recensés au niveau de la ville, 38 ont fait les démarches pour être agréés. Ce dispositif, qui vise à « accrocher » les publics les plus fragiles à une pratique sportive, est aussi un moyen efficace de lutte contre l'isolement. C'est pour cette raison que la ville de Boulogne-sur-Mer a prévu de l'inscrire dans la durée, et qu'il a été décidé de poursuivre le « sport sur ordonnance » au moins sur les deux prochaines années.

Guillaume Duchateau, directeur Jeunesse et Sport de la ville de Calais



Guillaume Duchateau insiste sur le nom de son service au sein de la ville, « sports, santé, jeunesse », qui relève lui-même de la direction éducation.

Comme il le souligne, l'ensemble de ces politiques locales est étroitement imbriqué, et à Calais, le choix a été fait de proposer aux jeunes publics fragilisés une politique sportive inclusive.

¹ : que ces clubs appartiennent à la première ou deuxième division ou bien ligue sportive, les villes moyennes sont plutôt bien représentées dans des sports collectifs tels que le handball, le basketball, le rugby, le volley...

Il précise que Calais réalise un guide des sports (avec l'ensemble des pratiques proposées et toutes les nouvelles disciplines comme le hip-hop depuis 2010), et organise des événements qui ancrent ce territoire résolument vers la performance (ex. la Sablaisienne ou encore la 15^{ème} édition du « Bike and run »), mais aussi pour proposer tous les sports au plus grand nombre. Celui-ci précise qu'à la plateforme d'initiation sportive locale destinée aux jeunes, sont ajoutés des dispositifs d'insertion sociaux et professionnels.

Sur la question des répercussions financières liées aux baisses de la DGF, le directeur Jeunesse et Sport de Calais, indique qu'à la vue des coûts imposés en lien avec le sport de haut niveau, il devient de plus en plus nécessaire de faire participer tous les clubs au projet de territoire, et cela en prenant garde de ne pas les opposer.

Jean-Philippe Acensi, délégué général de l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS)



Jean-Philippe Acensi rappelle les missions de l'entité dont il est responsable, et qui à sa création en 1996 était essentiellement tournée vers le repérage de nouveaux talents. Avec le contexte économique, les collectivités territoriales ont de moins en moins de possibilités d'intervention, et le

paradoxe est qu'il faut aller beaucoup loin pour traiter les difficultés des nouveaux secteurs inscrits en politique de la ville.

Ce repérage de talents, l'APELS le poursuit avec le soutien de LCL (Le Crédit Lyonnais) à travers des clubs sportifs situés dans des quartiers difficiles (comme la Goutte d'Or, Tremblay-en-France...). Les entraîneurs sont mobilisés à travers des modules d'accompagnement d'une durée d'un mois, et les contrats en alternance signés permettent aux jeunes inscrits d'afficher un taux de réussite de 95%.

Le délégué général de l'APELS l'affirme : « *demain les clubs de sports seront peut-être un outil d'intégration sociale unique. En effet, actuellement les élus se dirigent prioritairement vers l'éducation et l'insertion, mais il est indispensable de savoir réinventer des projets autour du sport, car ce volet du champ éducatif est trop souvent oublié. Le projet sportif doit se reconstruire localement, avec le soutien évident des élus locaux* ».

Echanges avec la salle

Réagissant favorablement à ces différentes interventions, **Michel Heinrich**, député-maire d'Épinal, insiste sur l'idée de construire dans la durée, et estime que la cible aujourd'hui est essentiellement les 20 / 25 ans. Il précise qu'il organise régulièrement à Épinal des « Matches pour l'emploi », qui permettent en mode « speed dating » de faire se rencontrer des entrepreneurs et des jeunes actifs en recherche d'emploi.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil, maire d'Albi, souligne à son tour qu'il est évident qu'il faille s'abstenir de choisir entre sport de haut niveau et sport pour tous. Mais cela n'exonère pas les élus de faire des choix difficiles pour les clubs relevant d'une même discipline.



La Culture et le Sport, c'est essentiel !

Débat 2 : Faire vivre la culture comme compétence partagée

La loi NOTRe confirme la culture comme compétence partagée. Les politiques territoriales doivent donc être construites collectivement, tant dans leur contenu que dans leur financement. La mise en place des conférences territoriales de l'action publique doit permettre de faciliter le dialogue. Comment collaborer avec les autres collectivités dans les CTAP ? Quel retour d'expérience sur les pactes culturels, qui engagent l'Etat et la ville signataire ? Quelle place pour les labels et classifications préconisés par l'Etat ?

Intervenants :

François DECOSTER, *vice-président à la région Hauts-de-France, délégué à la culture, maire de Saint-Omer, président de la CA de Saint-Omer*

Khristine FOYART, *vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise chargée de la culture et de la vie associative*

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, *maire d'Albi*

Christopher MILES, *secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication*

D'après les dernières évaluations datant de 2010, les collectivités dépensent 7,6 milliards d'euros pour la culture dont 73% par le bloc communal, 9% pour les régions et 18% pour les départements. Cela représente 3% du budget des régions, 2% du budget des départements, 8% du budget des communes et 7% pour les intercommunalités.

François Decoster, *vice-président à la région Hauts-de-France, délégué à la culture, maire de Saint-Omer, président de la CA de Saint-Omer*



La culture fait partie des grandes priorités de cette nouvelle région car les politiques culturelles permettront d'en accompagner l'émergence. Dans le contexte actuel, le vice-président estime que la politique culturelle doit faire l'objet d'un important travail afin qu'elle s'adresse à tous. Depuis 6 mois, François Decoster parcourt la grande région dans le cadre d'une vaste concertation sur la culture.

En phase de concertation, la région donne la parole aux acteurs de la culture, aux associations d'élus via des ateliers et des séminaires. Une nouvelle politique culturelle est à inventer autour de la création, de la diffusion sous de nouvelles formes, et des nouveaux territoires à investir. La région entreprend la construction de nouvelles filières comme le cinéma. Par exemple, un tour de France du cinéma s'achève à Lille en juillet. En moins de 10 ans, la culture a permis la création de 1 000 emplois, avec pour un euro investi, 7 euros engrangés.

Khristine Foyart, *vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise chargée de la culture et de la vie associative*



Les départements se retrouvent face à un choix complexe : les difficultés financières peuvent être résolues soit par une hausse des impôts soit par la réalisation d'économies. Le

sport et la culture sont particulièrement contributeurs sur les économies. Concernant les financements, le partage de cette compétence est une chance, selon Khristine Foyart. C'est aux territoires de définir les politiques culturelles.

La vice-présidente estime que le département accompagne mais n'impose pas. Cet accompagnement consiste en un investissement sur les grands équipements, investissement qui ne diminue pas au regard de l'importance des installations locales, ainsi que sur l'enseignement artistique en lien avec la région. Les investissements patrimoniaux se partagent entre le département d'une part et les communes et le privé d'autres parts. L'Oise a fait le choix d'une mise en sommeil des projets patrimoniaux départementaux.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil, maire d'Albi



La ville d'Albi a une culture structurante qui fait directement écho au patrimoine. Avec deux inscriptions à l'UNESCO, la cité épiscopale et la mappa mundi, la collectivité a un point commun de taille avec la ville de Paris. Le regard d'Albi porte vers la tradition et la modernité avec le patrimoine culturel de demain. Ainsi, le grand théâtre local abritant une scène nationale est d'architecture ultra contemporaine, une architecture du 21^{ème} siècle.

Ces spécificités impactent le mode de gouvernance, la culture est ainsi partagée surtout avec les habitants et les acteurs culturels. La ville est également fortement accompagnée par l'Etat depuis l'inscription de la cité épiscopale à l'UNESCO. Une instance de gouvernance du bien inscrit a été créée avec un comité réunissant deux fois par an l'ensemble des acteurs (archevêché, chambre du commerce et de l'industrie, chambre des métiers, université, associations d'habitants, école des mines, département, région notamment).

La compétence évolue entre la ville centre et l'intercommunalité, essentiellement dans sa gouvernance. En termes de financement, la culture et le sport sont assumés par la ville centre uniquement. Albi est dans une logique de PLU intercommunal donc le territoire recouvre des secteurs sauvegardés et un plan de mise en valeur au

niveau intercommunal. L'enjeu consiste à apprivoiser des maires de communes non concernées par ces secteurs sauvegardés. Le législateur apporte un niveau de protection supplémentaire.

Christopher Miles, secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication



En matière de patrimoine, le projet de loi liberté de création, architecture et patrimoine a fait l'objet d'une discussion très approfondie entre la ministre de la Culture et les élus locaux, au Sénat. En particulier, le dispositif a évolué d'une logique non protectrice à une logique plus respectueuse des élus et des DRAC, selon le secrétaire général du ministère.

La « culture » est financée aux deux tiers par les collectivités et pour un tiers par l'Etat. Cette compétence est par nécessité partagée et axée sur un rôle de prescripteur pour les collectivités territoriales.

Les politiques culturelles sont dans une période de basculement. Les jeunes utilisent à 91% internet pour accéder à la culture, 67% des jeunes vont au cinéma une fois par mois, 41% vont encore une fois par an au théâtre. Au-delà de la résorption de la fracture sociale, la culture est un élément d'identité. En matière de financement, il y a une fracture, il est difficile de donner des recommandations.

La région des Hauts-de-France peut s'appuyer sur la complémentarité des politiques culturelles. Le Nord-Pas-de-Calais avait misé sur les institutions et la Picardie sur son patrimoine et sur les scènes conventionnées. Il faut s'interroger sur les financements et les dynamiques de remise en question. L'expertise est essentielle, les coûts de rénovation du patrimoine s'élèvent avec les normes et les exigences en matière de développement durable, ce qui implique des rénovations plus fréquentes.

Les pactes culturels ont été créés afin d'empêcher un basculement des politiques municipales. Ils garantissent la stabilité globale des financements des villes signataires et de l'Etat mais au-delà des budgets, une réflexion est menée sur une réorientation des financements. Ces outils sont redirigés vers les régions et départements car ils sont en

difficulté et représentent un risque de point de rupture avec des effets de châteaux de cartes qui pourraient induire une forme de déstructuration des territoires.

Echanges avec la salle

Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines

La ville comporte des équipements culturels mais malgré une programmation souhaitée éclectique, et en direction de différents publics, les jeunes des deux quartiers politiques de la ville ne viennent pas au conservatoire ni aux spectacles. C'est une véritable problématique, il faut s'interroger sur les solutions pour attirer ce public. La médiathèque côtoie un espace Jeunes avec des horaires atypiques, l'avenir dira si cette action a réussi.

En réponse à cette question, François Decoster précise que pour la région Hauts-de-France, une coopération avec la Philharmonie de Paris autour du projet Demos vise à apporter une solution à ce problème. Les quartiers de politique de la ville sont des périmètres pertinents pour agir. Le projet s'appuie sur la mobilisation d'éducateurs et de professeurs pour proposer une autre pédagogie plus directe, plus collective. L'ambition finale est de créer une

série d'orchestres comportant une quinzaine de personnes pour pouvoir pratiquer le plus rapidement possible. L'objectif est que la moitié des jeunes du projet Demos passe par les conservatoires.

Arnaud de Sainte-Marie, adjoint à la culture à Beauvais

La compétence de l'intercommunalité pose des problèmes dans les communes rurales. Les compétences partagées ont aussi des objectifs différents. Les communes ont des attentes et objectifs différents des départements et de la région. Comment fluidifier l'ensemble de ces compétences ? Il faut rappeler que les politiques culturelles subissent une double pénalité : la baisse des dotations et la baisse des subventions au conservatoire.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil précise que pour Albi, c'est la ville centre qui a la compétence sport et culture et non l'intercommunalité car il s'agit d'un choix, les communes avoisinantes étant de très petites tailles. Les autres maires ne veulent pas partager les coûts de financement. Ils contribuent au financement de la scène nationale s'ils le souhaitent. Il est naturel que l'intercommunalité soit partenaire de ces politiques, mais la ville n'attend pas de financements pour des raisons d'économies.

Résultats de l'enquête expresse Villes de France

Quelle place des collectivités dans les politiques culturelles et sportives de demain ? Voilà la question à laquelle l'enquête expresse lancée par **VILLES DE FRANCE** à l'occasion de son Congrès vise à répondre. Réalisée en partenariat avec l'association **VIVONS EN FORME**, l'enquête a recueilli une forte participation avec environ 90% de sondés élus ou responsables de services de villes et intercommunalités.

Sport pour tous, compétence pour tous

Le sondage révèle que **89%** des sondés sont plus favorables au développement d'équipements sportifs de proximité en accès libre qu'aux grands équipements sportifs pour le sport de haut niveau. Dans le même temps, **près de 80%** des répondants estiment qu'il est préférable que les compétences sport et culture restent partagées entre les différents échelons de collectivités.

Financement et avenir des politiques locales

Si **85%** privilégient la **solidarité locale** en s'affirmant plus favorable à un partage des coûts au sein du bloc local par rapport à une hausse des tarifs, plus de la moitié des participants redoutent une baisse des politiques culturelles et sportives dans un avenir proche.

Parole libre

Dans un espace d'expression libre, les sondés ont évoqué le besoin des collectivités pour impulser et mettre en réseau, pour favoriser l'intégration par ces politiques mais aussi pour assurer une rationalisation des politiques locales voire une privatisation totale des équipements pour le sport professionnel.



De gauche à droite :
Jean Dumonteil,
Christopher Miles,
François Decoster,
Stéphanie Guiraud-Chaumeil,
Christine Foyard

Le bloc local doit demander une meilleure gestion des associations culturelles, elles ne devraient pas aller voir d'autres collectivités pour avoir les mêmes financements. De son côté le représentant de la région Hauts-de-France, aussi maire de Saint-Omer, précise que pour les intercommunalités, le partage de compétences dépend des spécificités locales. Pour la ville de Saint-Omer, qui est une petite ville centre, le champ culturel est très naturellement apparu comme une compétence à l'échelle de l'agglomération. Les élus ruraux sont les premiers porte-paroles de cette politique d'agglomération, ils la demandent et la soutiennent. Le conservatoire à rayonnement intercommunal trouve des relais sur l'agglomération pour renforcer la proximité des équipements. Se pose la question de l'interaction de la grande région avec les autres collectivités. Une réunion sur la culture aura lieu chaque année au sein de la conférence territoriale de l'action publique.

Pierre Méhaignerie, ancien ministre, maire de Vitry

Le secrétaire d'Etat au budget, Christian Eckert a annoncé que les collectivités pourront absorber la baisse des dotations par la réduction des normes. Le territoire de

Vitry a fait l'objet d'énormes travaux archéologiques, avec de multiples réunions pour convaincre le public. Le coût s'élève à 450 000 euros. Le gouvernement avait promis de financer la moitié du projet, mais cela a changé avec un changement de ministre. La multiplication des dépenses obligatoires pose vraiment question pour les territoires.

Directement interpellé, Christopher Miles répond que sur l'ensemble des opérations d'urbanisme, seulement 7% de celles avec prescription donnent lieu à des fouilles approfondies. La loi LCAP prévoit que des dispositifs concurrentiels continueront à exister. L'INRAP est actuellement en situation de restructuration, avec réduction des unités de cet organisme. Il est essentiel d'assurer une bonne articulation entre l'INRAP et les conservations régionales de l'archéologie. Christopher Miles reste attentif à ces remarques, ses rencontres avec les conservateurs régionaux lui permettent d'interroger lorsque de nombreuses fouilles ont lieu dans un même territoire.

La Culture et le Sport, c'est essentiel !

Débat 3 : Rayonner avec les grands événements

Si la vie locale est rythmée par les animations culturelles et sportives, son rayonnement implique également d'organiser de grandes manifestations permettant de se démarquer et de renforcer l'identité du territoire. Quelle stratégie adopter ? Quelles retombées économiques en attendre ? Quel impact sur le développement économique local ?

Intervenants :

Xavier BONNEFONT, maire d'Angoulême

Michel HEINRICH, député-maire d'Epinal, président de la CA d'Epinal

Frédéric LETURQUE, maire d'Arras, conseiller de la région Hauts-de-France

Nathalie DECHY, ex joueuse de tennis professionnelle – 11^e meilleure joueuse mondiale en simple (2006).

Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême



Angoulême est la ville des festivals avec 7 festivals dont le plus célèbre est celui de la BD. Le festival de la BD a été lancé par trois personnes, puis l'événement s'est agrandi, fortifié. Aujourd'hui, cela contribue fortement à l'identité de la ville. La ville n'aurait pas pu investir dans une campagne de communication récurrente.

Le festival participe de l'économie locale. Le salon de la BD est financé à moitié par des fonds publics, c'est souvent la limite de la ville afin de pousser les organisateurs à rechercher des financeurs privés. Le succès vient aussi de la création d'une structure associative ou une SARL à objet unique. Un médiateur a été récemment nommé par le ministère de la justice pour repenser la structure de ce projet. La collectivité a du mal à garder la main car le pendant du festival est la partie commerciale, organisée autour des éditeurs.

Le succès est aussi permis par des équipements dans la ville, notamment hôteliers. Dans une ville de 45 000 habitants, avec un contexte difficile, il n'existe pas toujours les hôtels nécessaires. Un système d'hôtes a été mis en

place par la mobilisation des habitants qui accueillent les festivaliers. Prenant de l'importance chaque année, ce dispositif fait des habitants des ambassadeurs. Parmi les autres retombées, la ville bénéficie de l'installation d'écoles d'art. Depuis 20 ans, elle a saisi l'opportunité de l'image pour la reconversion de tout un quartier anciennement industriel autour du papier, avec le pôle image Magelis. Angoulême est également la capitale française des mangas et accueille la première école japonaise de mangas en France. Le couple commune-intercommunalité est très lié sur la majeure partie des événements à Angoulême. Face à la baisse des dotations et aux choix politiques pour le bloc local, des ressources intellectuelles doivent être mobilisées pour rendre dynamiques et attractifs les territoires.



Michel Heinrich, député-maire d'Epinal, président de la CA d'Epinal



La culture joue un « rôle de marketing de territoire » pour les familles avec des événements comme les marchés de Noël, les Imaginales. Les villes et intercommunalités de France sont nombreuses à avoir des événements traditionnels, des manifestations sportives d'envergure nationale ou encore des festivals. Au-delà des retombées économiques, ces villes ont un besoin d'atteindre une notoriété nationale.

Confrontées à des problèmes de recrutement de cadres de haut niveau, les collectivités du bloc local ont la volonté de faire des événements qui collent au territoire. Ainsi, le développement du festival des Imaginales vise à coller à l'image d'Epinal et c'est un succès qui se confirme depuis quelques années. Les retombées économiques sont d'ores et déjà sensibles pour ce festival et étonnamment, les acteurs économiques locaux sont massivement mobilisés sur la fête des Images. La ville contribue à hauteur de 15%, elle porte l'organisation du festival, mais il est essentiellement financé par le privé.

Frédéric Leturque, maire d'Arras, conseiller de la région Hauts-de-France



700 000 visiteurs pour le marché de Noël, 130 000 spectateurs pour le Mainsquare festival... Auparavant, les collectivités investissaient beaucoup sur les événements, mais aujourd'hui le coût doit être minimal. Arras entreprend de mesurer le retour sur investissement, les événements doivent avoir un retour concret pour le territoire. Ainsi, le marché de Noël rapporte 4 millions d'euros, ces retours sont surtout pour les acteurs privés, les commerçants.

Le Mainsquare festival est un rendez-vous important avec un rayonnement européen. Cela représente un effort de 400 000 euros pour la collectivité avec un retour de seulement un million car le matériel est coûteux. Le consommateur dépense en moyenne 30 euros dans la ville pendant le festival. Cet événement est autant fédérateur pour la population locale qu'attrayant pour la population de passage. 80% des festivaliers résident en dehors du bassin de vie. Pour la ville d'Arras, il serait impossible de payer une campagne de communication pour lever les moyens que le Mainsquare développe dans l'Europe entière. L'image de marque de la ville devient celle d'une ville dynamique.

Les licences sportives :

reflet des conditions de vie dans les Villes de France

Le taux de licences : un indicateur des difficultés du territoire ? Proche ou supérieur à 25% de la population dans les villes connaissant une situation socio-économique favorable, il oscille entre 8,5% et 11% dans les villes d'Outre-mer ou dans celles connaissant une situation sociologique plus dégradée.

Une féminisation à renforcer

Le taux de féminisation de la population exerçant normalement une activité sportive s'élève à 34,3% des licenciés.

Poids plus important pour les jeunes et les seniors

Les taux de licences sont en moyenne plus importants qu'au niveau national pour les tranches d'âges comprises entre 15 et 29 ans, puis à partir de 60 ans.

La capacité hôtelière a beaucoup augmenté avec plus de 1000 hôtels, chambres d'hôtes... La ville doit permettre de créer de bonnes conditions pour un accueil de qualité afin que les festivaliers choisissent de rester plusieurs jours plutôt que de retourner sur Paris. La réussite de l'événement implique de rassembler l'ensemble des partenaires. Arras a la chance d'avoir un tissu associatif très engagé, militant. La direction de l'évaluation de la politique publique a travaillé sur ces études de retombées économiques. L'ambition est de pouvoir justifier les dépenses et évaluer les événements. Le succès se mesure à l'aune des retombées économiques et des partenariats mis en œuvre. Le bloc local ne peut pas sacrifier les politiques culturelles et sportives. Des réponses doivent être apportées aux populations sur les événements structurants dans les territoires.



Zoom sur les équipements sportifs des villes de France

Les villes de France adhérentes n'ont pas un parc sportif surdimensionné par rapport aux standards nationaux. Plus de piscines et de salles multisports et des équipements sportifs plus « sophistiqués ». Les équipements nautiques, ainsi que les salles de pratiques collectives, sont nettement plus importants en nombre qu'au niveau national. Idem pour les courts de tennis couverts et les terrains de grands jeux en synthétique.

Portrait type

Sur la base des 150 villes étudiées, une ville de France « type » dispose sur son territoire de :

- 39 salles de pratiques collectives
- 3,6 bassins de natation dont 2,5 couverts, et 0,2 au titre des autres bassins aquatiques (fosses à plongeurs ou à plongée, bassin d'exercice aquatique)
- 17 terrains de grands jeux, dont 1,5 en synthétique
- 15 courts de tennis dont 3,5 couverts
- 19 autres équipements

Nathalie Dechy, ex joueuse de tennis professionnelle – 11^e meilleure joueuse mondiale en simple (2006).



L'organisation de tournois de tennis implique un travail avec les collectivités. Les opérations « Tennis c'est facile » et celles à l'intention des femmes marquent une volonté de signaux forts pour la population. Ainsi, le tournoi de Biarritz dont j'ai la responsabilité, témoigne de la problématique de l'organisation d'événements, c'est le troisième tournoi féminin de tennis en France. Les joueuses qui vont à Roland-Garros, viennent dans ce cadre dans des villes de moindre importance. Ces opérations font vivre le club, la ville autour du tennis féminin. Le coût est de 100 000 \$, donc c'est un budget à chercher essentiellement dans le privé.

C'est un marqueur économique pour la ville qui a à cœur de montrer qu'elle est très active pour le tennis. Les opérations jouent aussi un rôle pour la santé, les agglomérations ont été sollicitées à ce titre. Un travail sur l'éco-responsabilité a été mené également. Le budget est de 250 000 euros, financé à peine à hauteur de 30% par des collectivités. Les régions ont été sollicitées pour faire venir les enfants à ces opérations par une campagne de communication, un programme avec la région est aussi mis en œuvre autour des sportifs partis aux jeux olympiques 2016 qui se tiendront à Rio. La mobilisation des structures existantes et les échanges avec les collectivités sont des éléments clés du succès de ces opérations autour du tennis.



De gauche à droite : Michel Heinrich, Nathalie Dechy, Xavier Bonnefont, Frédéric Leturque

Intervention de Caroline Cayeux,

sénateur-maire de Beauvais, présidente de Villes de France

Monsieur le Ministre,

Je tiens en premier lieu à vous remercier pour votre présence lors de notre Congrès annuel. Nous sommes honorés de votre présence et de votre écoute, au regard de votre agenda chargé, au cœur de l'Euro.

Monsieur le Ministre, notre association « VILLES DE FRANCE » représente les intérêts de 600 villes et intercommunalités, près de 32 millions d'habitants, soit près de la moitié de la population française.

Notre ambition est de défendre au niveau national les spécificités et les besoins des villes de taille infra-métropolitaine tout en assurant un décryptage des politiques gouvernementales relatives aux collectivités du bloc local.

Concernant l'application de la réforme politique de la ville, la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville concerne 1 300 quartiers, contre 2 600 auparavant afin de concentrer les efforts sur les quartiers les plus pauvres, en prenant le revenu par habitant comme critère unique. Particularité de nos territoires, nombre de villes moyennes sont concernées par cette pauvreté, mais située aussi en cœur de ville. C'est pourquoi nous exprimons nos attentes pour développer la nécessité de favoriser la mixité sociale, qui ne se décrète pas. Le développement économique et l'emploi sont une priorité du Gouvernement pour les quartiers désignés. Les élus de notre réseau sont très attachés à faire réussir ces deux orientations.

Cependant, en matière de politique de la ville, en raison de son importance pour le bien vivre ensemble, nous demandons **des procédures plus simples**. Nous avons pu déplorer parfois **la lourdeur administrative de certains dispositifs** trop bureaucratiques de la politique de la ville, la multiplication des normes, et nous avons pu subir par exemple le coût prohibitif des études préalables pour justifier nos projets déposés auprès de l'ANRU.

Nous constatons parfois des **relations imparfaites entre la ville centre**, où l'on a une concentration des quartiers prioritaires, et **l'intercommunalité**, souvent périurbaine voire très rurale, qui peut parfois s'avérer peu investie pour l'application de ces nouveaux contrats.

Enfin, nous souhaitons **une stabilité des dispositifs**

administratifs concernant la politique de la ville dans le temps pour mettre en place les réalisations concrètes.

Pour revenir sur le thème essentiel de notre Congrès, le sport est un atout majeur pour les territoires car il permet éducation et bonne santé des habitants tout en favorisant le développement économique et l'attractivité locale.

Au cœur des politiques, **les équipements sportifs sont très coûteux** pour les villes et intercommunalités. La lourdeur et l'inflation des normes sont nuisibles à une gestion optimale des budgets. Dans le même temps, le CNDS (Centre National de Développement du Sport) a diminué son enveloppe équipements.

Villes de France demande à ce que le gouvernement fournisse **une aide pour rationaliser les équipements** afin de réaliser des économies utiles au maintien des politiques publiques sportives.

Alors que les partenariats publics-privés ont reçu un accueil plutôt réservé des collectivités, le rapport sur le sport professionnel remis en avril à Thierry Braillard, secrétaire d'Etat aux Sports, recommande la mise en place **de sociétés d'économie mixte à opération unique**.

Les collectivités du bloc local se voient d'ores et déjà imposer **d'adapter les équipements aux normes des fédérations** et ligues professionnelles, afin que leurs clubs sportifs puissent avoir des licences, et elles redoutent que cela s'amplifie. Aussi, quelles sont les dispositions prévues pour protéger les collectivités des dérives des fédérations dans l'évolution des normes ?

Alors que la menace terroriste est toujours présente, les collectivités du bloc local s'interrogent sur la **dimension sécurité des grands évènements sportifs et culturels** qu'elles peuvent co-organiser. Se posent également des questions autour **de la laïcité et de la lutte contre la radicalisation** dans les clubs sportifs afin de donner corps au vivre-ensemble.

Les élus locaux que nous sommes sont en demande de solutions concrètes pour construire des politiques sportives locales efficaces et au service des administrés : équipements, modèles économiques et sécurité sont trois axes majeurs pour assurer les missions du service public local.

Intervention de Patrick Kanner,

ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports



Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a clôturé la première journée du Congrès de Villes de France le 23 juin à Beauvais, consacré au « *Vivre-ensemble à l'épreuve des finances locales – zoom sur la culture et le sport* ».

Les normes sportives et les équipements en ligne de mire

Après avoir remercié le ministre pour sa présence, au regard de son agenda chargé, au cœur de l'Euro 2016, Caroline Cayeux a déclaré que « *le sport est un atout majeur pour les territoires car il permet éducation et bonne santé des habitants tout en favorisant le développement économique et l'attractivité locale. En quelques mots, les activités physiques et sportives sont une manifestation du vivre-ensemble. Villes de France souhaite ainsi attirer votre attention sur les problématiques des territoires dans leurs politiques sportives* ». En effet, « *au cœur des politiques, les équipements sportifs sont très coûteux pour les villes et intercommunalités. La lourdeur et l'inflation des normes sont nuisibles à une gestion optimale des budgets. Dans*

le même temps, le CNDS (Centre National de Développement du Sport) a diminué son enveloppe équipements ». Dans ce contexte, « *Villes de France demande à ce que le gouvernement fournisse une aide pour rationaliser les équipements afin de réaliser des économies utiles au maintien des politiques publiques sportives* ». Enfin, pour Caroline Cayeux, « *les élus locaux sont en demande de solutions concrètes pour construire des politiques sportives locales efficaces et au service des administrés : équipements, modèles économiques et sécurité sont trois axes majeurs pour assurer les missions du service public local* ».

Les performances françaises en matière sportive

Au cours de son intervention, le ministre s'est réjoui de voir la France prendre « *la pole-position dans une compétition mondiale comme celle de l'accueil des grands événements sportifs* ». Le contexte sportif aidant, le ministre a insisté sur les compétitions internationales pour les villes, en particulier l'Euro 2016, et sur son soutien

à la candidature aux JO de Paris. Rempporter l'accueil des compétitions internationales. Patrick Kanner a développé dans son discours les grands axes de la stratégie adoptés par la France pour remporter l'accueil des compétitions internationales comme l'Euro 2016 : « *l'installation d'une fiscalité attractive pour les événements porteurs de retombées exceptionnelles ; le soutien aux investissements pour les infrastructures ; et enfin la mise en place d'une diplomatie sportive active* ». Il a tenu à souligner fortement devant les élus présents qu'une « telle performance ne serait pas possible sans le concours d'une pluralité d'acteurs, et notamment des collectivités locales ».

Développer l'attractivité des villes grâce au sport

Le ministre a vanté la collaboration avec les villes hôtes (Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Saint-Denis, Saint-Étienne et Toulouse), qui a demandé « *des mois, des années de travail, et une collaboration solide* ». Cette performance a en effet été reconnue par les instances internationales rappelant que « *sa qualité a été saluée par un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques* » (intitulé Les événements sportifs internationaux et le développement local : la France face à l'EURO 2016). Dans son message il a martelé que le sport, « *qui représente près de 1,7% du PIB français et génère près de 300 000 emplois non dé-localisables doit*

pouvoir bénéficier aux entreprises », « *dans un contexte mondialisé où le marché des grands événements sportifs internationaux représente près de 45 milliards d'euros par an* ». La rénovation du parc de grands stades aurait par exemple « *permis de soutenir la filière BTP et de maintenir 20 000 emplois conduisant ainsi au développement d'activités locales* ».

Des installations qui doivent profiter à tous

Les installations prévues pour les grands événements sportifs, selon le Gouvernement, « *doivent bénéficier au développement du sport professionnel et amateur dans les villes : c'est l'inspiration qui conduit notamment le projet de candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024* ». Il a néanmoins exigé « *une évaluation économique de l'Euro 2016 financée par l'Etat pour mesurer les écarts entre anticipations et résultats* ». Il lui a semblé, en effet, essentiel de choisir « *avec parcimonie les manifestations auxquelles nous candidotons en accord avec nos capacités d'accueil et de financement, aligner les besoins liés à la manifestation sur les ambitions futures en termes de développement, et utiliser l'évaluation économique ex-ante pour optimiser les retombées économiques* ». Dans un discours au final consensuel, il a appelé de ses vœux au maintien de la collaboration entre l'Etat et les villes « *pour faire rayonner le sport français et encourager l'accès de tous à la pratique sportive* ».



Contraintes financières : **menaces sur les politiques locales**

En dépit d'une offre de qualité, culture et sport font également partie des politiques locales qui doivent passer par le tamis de la réduction de la dépense publique. Avec la baisse drastique des concours de l'État, les villes et leurs agglomérations, risquent d'être de surcroît pénalisées par la réforme de la DGF, si aucun correctif n'est pris. Comment adapter ces politiques, mieux partager les charges, et réformer la DGF, sans mettre en péril les équilibres sociaux des Villes de France ?

Débat 4 : Culture et sport : optimiser sans sacrifier

Des choix cornéliens doivent être faits pour rationaliser les équipements (transferts, mutualisations, privatisations) mais aussi pour baisser les subventions et adapter les politiques tarifaires. Comment mieux coopérer dans les interventions ? Faut-il inciter au regroupement des associations locales ? Quelle place pour la contractualisation ?

Intervenants :

Gérard BASLÉ, *consultant, maître de conférences*

Belkhir BELHADDAD, *adjoint au maire de Metz, co-président de la commission sport professionnel de l'Andes*

Michel GOURINCHAS, *maire de Cognac, président de la CC de Cognac*

Céline SENMARTIN, *directrice adjointe de la direction du Réseau et des Territoires du Groupe Caisse des Dépôts*



Michel Gourinchas, maire de Cognac, président de la CC de cognac



Cognac est une ville de 19 000 habitants, au sein d'une communauté de communes de 35 000 habitants environ. L'économie de la ville repose notamment sur le cognac, et cette influence bénéficie à toute la communauté de communes, notamment grâce à l'impôt économique. Eligible à la DSU, la ville a des difficultés sociales et économiques importantes. La ville de Cognac a longtemps favorisé le sport grâce à la participation des entreprises de spiritueux. Aujourd'hui, cela n'existe plus en raison de la loi Evin, qui a rendu plus compliqué le sponsoring pour les entreprises relevant de l'alcool. Cognac recense quelque 7 000 licenciés. Tous ne vivent pas dans la ville-centre. Les équipements sont essentiellement municipaux. Il y a aussi un levier économique à travers les cinq festivals de Cognac, et de ce point de vue, la ville vit au-dessus de ses moyens. La collectivité a dû réduire ses subventions aux associations, mais il y a eu un rééquilibrage grâce à l'intervention de l'intercommunalité.

Sur la tarification différenciée des services publics entre la ville centre et les communes périphériques, il y a une distinction allant de 2 % à 5 % pour les habitants des autres communes sur certains équipements municipaux. Quand les équipements vont à l'intercommunalité, ils ont bien sûr vocation à être communautaires, comme le centre aquatique en régie, qui correspond aux besoins du territoire, au cœur d'un parc urbain dédié aux sports et aux loisirs.

Il faut aussi regarder les horaires d'ouverture des équipements culturels, car il y a une problématique sur la question des frais de fonctionnement. En ce qui concerne les bibliothèques, la gratuité a boosté la pratique pendant la première année seulement. On est revenu à un système payant. Le concept de médiathèque est peut-être à revoir avec les nouvelles technologies. La lecture publique est un élément important de la cohésion sociale. On ne veut pas baisser l'offre culturelle sur le territoire il faut réfléchir à s'adapter à d'autres cultures contre les peurs.

Par conséquent, il appartient aux collectivités de soutenir la culture au sein de notre société.

Belkhir Belhaddad, adjoint au maire de Metz, co-président de la commission sport professionnel de l'Andes



L'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport) qui regroupe les élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer, permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des collectivités locales auprès de l'Etat et du mouvement sportif. Les collectivités locales restent le premier financeur public du sport en France avec 1,3 milliards d'euros (Md €) par an de soutien aux associations sportives, 1,5 Md € par an de projets d'investissements au Centre National pour le Développement du Sport (jusqu'en 2015) et surtout 10,8 Mds € de dépense sportive. Cela n'est pas sans conséquences sur la politique sportive car elle est devenue une variable d'ajustement. Pour cela, il est devenu nécessaire de faire des choix budgétaires avec des plans d'économies (investissement et fonctionnement), une révision des politiques tarifaires, et une réorganisation des services. Le constat est aujourd'hui partagé de la baisse des subventions aux associations sportives, y compris aux clubs professionnels (encadrées par la loi Buffet de 1999). L'ANDES a fait des propositions lors de la Grande Conférence sur le Sport Professionnel en avril 2015. Elle a demandé l'élaboration de la charte d'exploitation des enceintes sportives précisant les modalités de mise à disposition de l'équipement et les possibilités de mutualisation de charges d'exploitation. Dans le cadre de la conférence sur le sport, l'ANDES a fait des propositions pour qu'il y ait un partage des risques. Il faut aussi regarder la relation entre le modèle public et le modèle privé. Par exemple, les clubs professionnels peuvent acheter leurs équipements. Il faut également regarder les nouvelles manières de travailler notamment lorsque les clubs sportifs fusionnent.

Il est nécessaire enfin de prendre conscience que les biens publics mis à disposition doivent être gérés sobrement. Il est difficile de faire comprendre aux petits clubs que les équipements mis à disposition ne leur appartiennent pas.

En Allemagne, les collectivités territoriales ne peuvent pas donner et ce sont les clubs et les associations sportives qui doivent rechercher leurs financements auprès du secteur privé.

Gérard Baslé, consultant, maître de conférences



Les équipements sont « rationnels » par définition. Dans les années 70, ils étaient rationnels au moment de leur construction, mais ceux-ci sont restés figés dans leur concept avec le temps. L'idée de la « notion d'accès libre » est plus pertinente désormais. On voyait qu'il y avait des créneaux horaires correspondant aux rythmes des scolaires. Les usagers veulent maintenant sortir de cette contrainte temporelle. La réalité de la « pratique sportive autonome », c'est-à-dire « je pratique quand je veux », est en augmentation. Elle s'avère même supérieure à la pratique encadrée. Le club, pensé lors des années 70, doit évoluer, et c'est aussi vrai pour les équipements. La pratique autonome est en réalité une pratique régulière. Il peut y avoir un modèle économique, à condition de savoir capter cette demande. Les clubs et les équipements sportifs doivent aussi assurer leurs fonctions éducatives. L'offre privée s'est déjà positionnée sur ces pratiques « ouvertes » comme par exemple les clubs de gym. Il y a des réseaux sociaux sportifs pour proposer des activités aux sportifs autonomes.

Concernant les équipements, il faut regarder ce que l'on peut faire pour les rendre plus accessibles. Il reste à aussi expliciter la « notion d'équipements sportifs démontables » : il s'agit d'équipements qui sont fixés en quatre mois et qui ne sont pas éphémères. Ils peuvent même durer jusqu'à 20 ans et ils sont très performants du point de vue énergétique (et financier

puisqu'ils sont quatre fois moins cher pour un service équivalent). Il faut également avoir la capacité d'évaluer et de faire évoluer les équipements, en intégrant les normes réglementaires. L'idée de polyvalence est rationnelle.

Sur la pratique la notion d'accès libre, la pratique sportive des citoyens se fait grâce aux aménagements urbains, et au réseau. Les cyclistes, par exemple, n'ont pas de porte-parole, mais il y a une demande. Cela interroge le modèle d'analyse de nos besoins. Il reste essentiel d'imaginer de nouvelles relations, en utilisant les réseaux sociaux par exemple.

Céline Senmartin, directrice adjointe de la direction du Réseau et des Territoires du Groupe Caisse des Dépôts



Le sport comme la culture sont des secteurs économiques. Pour les infrastructures culturelles et sportives, l'outil de la Caisse des Dépôts est l'accompagnement. Les schémas territoriaux de développement culturel permettent de définir les priorités. Le Groupe CDC met en place des actions d'ingénierie pour l'immobilier (économie d'énergie et optimisation des services offerts). Les modalités de financement, dans une logique de long terme, sont à regarder de près. Il y a des taux fixes pour la réhabilitation thermique. Certains équipements étaient des passoires énergétiques, comme les centres aquatiques qui ont plus de 30 ans. Il y a eu des prêts de la BEI, et le Groupe Caisse des Dépôts a une enveloppe pour les prêts à taux fixe pour des interventions complémentaires.

Une offre complémentaire a été développée grâce au livret A. De plus, la Caisse des Dépôts peut travailler conjointement avec les collectivités : il est possible de concilier les fonds publics et les fonds privés. La CDC entre au capital de sociétés d'économie mixte. Elle peut être actionnaire dans des opérations de centre-ville comme à Brive-la-Gaillarde ou à Saint-Quentin et peut aider aussi à investir dans le secteur du tourisme.

Contraintes financières : menaces sur les politiques locales

Débat 5 : Baisse des dotations, réforme de la DGF, où en sommes-nous ?

Au-delà de la réduction brutale des dotations, dont le rythme est jugé intenable d'ici à 2017, la réforme de la DGF prévue dans la dernière loi de finances, entraîne des transferts significatifs entre territoires urbains et ruraux. Est-il juste que les villes moyennes et leurs intercommunalités aient à souffrir d'une nouvelle réforme de la DGF, notamment au regard des charges qu'elles assument, et de leur pression fiscale ?

Intervenants :

Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, président délégué de Villes de France

Charles GUÉNÉ, sénateur-maire de la Haute-Marne, rapporteur spécial de la mission « Relation avec les collectivités territoriales »

Eric JULLA, directeur Sud de Ressources Consultants Finances

Jacques LAMBLIN, député-maire de Lunéville

En présence d'Estelle GRELIER, secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales

Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, président délégué de Villes de France



Jean-François Debat livre son point de vue et estime que l'annonce du Président de la République faite devant le congrès de l'AMF, de diminuer de moitié l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités, est une décision qui va dans le bon sens.

En effet, le rythme d'évolution de la baisse de la DGF était sans doute beaucoup trop rapide par rapport à l'évolution des charges, ce qui explique en grande partie la chute brutale du niveau d'investissement des collectivités locales depuis 2014.

Le président délégué de Villes de France précise que les élus n'ont cependant pas de certitudes sur l'évolution de leurs ressources financières après 2017, et n'ont pas tous les éléments de réponse aujourd'hui. Y aura-t-il une poursuite de cet effort au-delà ?

La deuxième question qui se pose est celle de la réforme de la DGF, et à son avis, celle-ci ne peut être déconnectée de l'évolution de l'enveloppe. Le Président François Hollande a souhaité donner plus de temps à cette réforme, et cela était nécessaire, si l'on veut rediscuter globalement des critères. Il faut prendre le temps nécessaire pour réagir aux différentes projections d'évolutions.

Eric Julla, directeur Sud de Ressources Consultants Finances



Eric Julla rappelle que son cabinet a été choisi pour apporter son concours à la mission constituée au sein des deux assemblées, mission parlementaire chargée d'analyser les conséquences de la réforme de la DGF. Pour cette raison, il laisse le soin à Charles Guéné, d'expliquer quelles seront les orientations proposées ou envisagées par le parlement.

De son point de vue, la rareté des ressources impose aujourd'hui, plus qu'hier, de renforcer globalement la péréquation. La baisse de la DGF, valable pour toutes les collectivités, n'aura pas d'incidence immédiate sur l'évolution des charges, d'où l'intérêt de travailler sur les inégalités en termes de ressources.

La question essentielle qui se pose à travers cette réforme est : comment faut-il arbitrer entre un niveau universel de dotation, et les dotations de ruralité et de centralité ? Pour cet expert, la réforme de la DGF nécessite des rééquilibres, qui seront obtenus avec une troisième dotation de péréquation (NDLR dans le schéma initial proposé par l'article 150 de la loi de finances initiale pour 2016, la DNP est supprimée et intégrée dans la DSU et la DSR).

Charles Guéné, sénateur-maire de la Haute-Marne, rapporteur spécial de la mission relation avec les collectivités territoriales



La plateforme d'accord entre les deux assemblées, est de revoir la rédaction de l'article 150 de la LFI pour 2016. Pendant six mois environ nous allons tenter de revoir ce système, qui s'il était appliqué dans sa rédaction originale arriverait à des blocages.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un rapport d'étape, et les représentants des deux assemblées semblent d'accord sur l'idée qu'il y a des éléments à modifier tout de suite (comme certains seuils), et des mesures transitoires à adopter comme par exemple les communes concernées par une DGF négative, qui sont de ce fait exonérées de contribution au redressement des comptes publics, ce qui est parfaitement anormal. Il y a encore la nécessité d'effectuer un « rebasage » de la DGF (c'est-à-dire en tenant compte de la compensation part salaires), afin de remettre du sens sur le point de départ, c'est-à-dire de comparer des montants comparables.

Article 150 ou pas, la prochaine réforme de la DGF sera de toute façon un article beaucoup plus audacieux, dans la mesure où il est nécessaire de prendre en compte, non seulement les ressources des territoires, mais aussi mieux leurs charges.



Jacques Lamblin, député-maire de Lunéville



Jacques Lamblin se prononce sur les mesures récentes en matière de péréquation. Pour sa part, il regrette

l'abandon du dispositif de DSU-cible qui permettait jusqu'ici de protéger les communes les plus en difficulté de la contribution au redressement des finances publiques.

En ce qui concerne les annonces du Président de la République, il estime également que le tracé initial était un chemin trop compliqué. Avec une réforme de la DGF en plus, le risque de double peine était effectivement trop fort. Il estime que le plus raisonnable est sans doute de ne pas toucher à l'article 150, mais d'en reporter l'application au 1^{er} janvier 2018, avec une période de 18 mois pour faire les correctifs nécessaires. En ce qui concerne la dotation de base, le député-maire de Lunéville ajoute qu'égalité n'est pas forcément synonyme d'équité, et qu'on oublie un peu vite que les anciennes différences de DGF étaient parfois objectives.



Estelle Grelier, secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales



Invitée à clôturer la table ronde, Estelle Grelier, secrétaire d'Etat chargé des Collectivités territoriales, intervient dès cet instant dans le cours du débat, pour dire que la position du Gouvernement sur l'allocation des moyens des collectivités territoriales est la suivante : celle-ci n'est ni juste, ni simple. A l'heure actuelle, près de 33 milliards d'euros ne sont pas alloués de manière solidaire.

Si l'on se base sur la compensation part salaires, pour des raisons historiques, les villes de France bénéficient d'une DGF par habitant légèrement supérieure à la moyenne des communes. Et dans une période de raréfaction des moyens, Estelle Grelier souligne l'urgence à réétudier la répartition de ceux-ci.

Pour évoquer l'article 150 adopté lors de la loi de finances initiale pour 2016, la ministre estime que celui-ci a un mérite : c'est un article de simplification, avec une dotation de base, une dotation de centralité et une dotation de ruralité. Le Gouvernement compte aussi introduire des améliorations dès le PLF pour 2017 avec un certain nombre de mesures comme l'abandon du facteur 5 de la dotation de centralité, qui posait des difficultés dans les groupements multi-polaires.

Estelle Grelier indique avoir aussi entendu des sujets qui sont ouverts à la discussion, comme le sujet des DGF négatives, ou celui portant sur le recyclage qui affecte la part figée de la dotation de base (prélèvement sur la part correspondant au complément de garantie).

En ce qui concerne le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), et compte tenu de sa relative imprévisibilité, la ministre indique que son montant 2016 sera reconduit en 2017, pour ne pas exacerber les situations de crispation. Le montant du FPIC sera donc maintenu à un milliard d'euros en 2017.

Jean-François Debat

Jean-François Debat tient à faire plusieurs observations complémentaires. S'agissant de la dotation intercommunale territorialisée, formule évoquée ici ou là, le maire de Bourgen-Bresse indique que cette idée est séduisante dans son concept, mais dangereuse en pratique, s'il s'agit de laisser le maire de la ville-centre aller négocier à un contre 74 dans la mise en place d'une DGF territoriale. Sur ce sujet, l'Etat doit garder la possibilité de fixer les règles au niveau national. Il ajoute que l'intégration de la Métropole du Grand Paris aura par ailleurs une incidence considérable dans la réforme de la DGF, selon le choix d'affectation qui sera fait pour la compensation part salaires.

Abordant la question des évolutions démographiques comparées entre villes-centre et périphéries, le président délégué de Villes de France souligne – et cela à travers les charges de personnel ou de dette – que les charges sont souvent restées dans la ville-centre.

Puisque le sujet du Congrès porte sur les interventions sportives, il serait par exemple judicieux de favoriser la mise en place d'attributions de compensation dégressives, afin de favoriser les transferts progressifs d'équipements sportifs de la ville-centre vers son intercommunalité.

Réagissant à cette suggestion, Jean-Claude Sturni, député-maire d'Haguenau, mais également Jacques Lamblin, notent toute la difficulté de la relation entre la ville-centre et les communes périphériques, sujet particulièrement compliqué pour les villes de France.

Pour le premier, la question de l'évolution des frontières des territoires est centrale, et il estime que les élus restent dans le flou absolu, compte-tenu de l'extension ininterrompue des périmètres. Pour le second, l'ouverture du dispositif des communes nouvelles, à une taille de communes plus importante, serait une porte de sortie intéressante.

Denis Thuriot, maire de Nevers et président de la CA du nivernais, estime pour sa part qu'il faudrait progressivement mettre des pactes financiers et fiscaux, afin d'harmoniser, par exemple, les politiques d'abattement qui existent en matière de taxe d'habitation.

En réponse à ces différentes prises de position, Estelle Grelier, insiste – pour avoir exercé des responsabilités à Fécamp – auprès des élus présents, sur sa grande sensibilité sur le sujet des charges de centralité. C'est pour cette raison qu'une dotation ad-hoc a d'ailleurs été créée.

La secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales précise que tout ne se règlera pas forcément par la DGF, mais plutôt par des dispositifs de régulation des attributions de compensation.

Discours de clôture de Caroline Cayeux et d'Estelle Grelier, secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales



« Pour une réelle alliance des territoires »

Lors du Congrès annuel de Villes de France, qui s'est déroulé à Beauvais ces 23 et 24 juin dernier, Estelle Grelier, secrétaire d'État chargée des Collectivités territoriales a fait l'honneur de répondre à l'invitation qui lui était adressée pour assister et clôturer le débat sur les finances locales.

La présidente de Villes de France, Caroline Cayeux, en a profité pour lui rappeler la similitude de situation entre l'État et les collectivités locales, et les relations entre les collectivités locales et leurs clubs sportifs : un lien d'étroite dépendance. De même que l'équilibre budgétaire des Villes de France et de leurs intercommunalités reste étroitement dépendant des transferts financiers de l'État, Caroline Cayeux a souligné combien la vitalité de la vie culturelle et sportive locale restait dépendante des interventions et soutiens des collectivités territoriales, tant au niveau des équipements que du fonctionnement.

En accueillant la ministre, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, a rappelé qu'au niveau national, 2014 avait déjà été marquée par l'engagement de l'État dans une stratégie de redressement de comptes publics, avec une première réduction des concours financiers de l'État de 1,5 milliard d'euros (Md€), puis de 3,67 Mds€ pour 2015,

puis une réduction du même montant en 2016, mais pour 2017, « répondant à une demande pressante des associations des communes et intercommunalités, le Président de la République, a finalement accepté de diminuer de moitié l'effort demandé au bloc local ».

La présidente de Villes de France a surtout précisé qu'au-delà de la poursuite de la baisse des concours financiers, « 2016 s'est surtout caractérisée (NDLR à l'inverse du bloc local dans son ensemble) par la poursuite de la dégradation structurelle de la situation financière des Villes de France due à la faible progression des recettes de fonctionnement et à un investissement toujours en net recul ». (...)

En 2016, le raz-de-marée fiscal attendu n'a pas eu lieu dans ces territoires. C'est le constat qui a été dégagé au niveau des Villes de France et de leurs intercommunalités, à partir de leurs états de notification de taux. Modération fiscale donc en 2016, mais un niveau d'épargne brute en voie de fragilisation...

« En dépit d'une offre de qualité, culture et sport font partie de ces politiques locales qui doivent passer par le tamis de la réduction de la dépense publique. Rappelons qu'en moyenne, les villes consacrent plus de 20% de leurs budgets à ces deux compétences ». Au final, culture et sports ne

doivent quand même pas être sacrifiés sur l'autel d'une orthodoxie budgétaire qui se révèle, en terme de cohésion sociale, véritablement dangereuse pour les Villes de France.

Les attentes de Villes de France

Appuyant ces propos, les maires présents, représentants des Villes de France, en ont aussi profité pour rappeler leurs demandes fortes, telles que :

- la nécessité de procéder à un « rebasage » des éléments de comparaison dans la réforme DGF, afin de tenir compte des différences liées aux compensations fiscales ;
- la meilleure prise en compte des charges de centralité, et de la charge fiscale pour les habitants, selon leurs revenus ;
- la possibilité de mettre en place une attribution de compensation dégressive, pour accompagner dans le temps, le transfert à l'intercommunalité des équipements structurants ;
- la participation des villes de France et de leur intercommunalité à l'élaboration des schémas régionaux prescriptifs d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'intégration de dispositions dans la plateforme Etat – métropoles pour freiner le processus de concentration continue vers les métropoles (regroupement des sièges des grandes entreprises, regroupement de l'enseignement supérieur, regroupement des grandes administrations du secteur public...).



« Vous soutenir c'est soutenir le territoire »

Lors de la clôture, Estelle Grelier, secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales a tout d'abord souhaité faire part de sa grande sensibilité sur le sujet des charges de centralité et de l'allocation des moyens entre les collectivités territoriales. « Allocation de 33 milliards d'euros qui n'est pour le gouvernement ni juste, ni simple. (...) Néanmoins, puisqu'il y a une raréfaction des moyens, il y a bien urgence à réétudier la répartition de ceux-ci ».

La ministre précise que l'annonce du président de différer la réforme d'ensemble de la DGF n'interdit pas, dès la loi de

finances pour 2017, de réaliser certains ajustements, sur la base des propositions consensuelles qui pourront émerger des travaux du Comité des finances locales.

Le Gouvernement aura l'occasion de se prononcer sur ces points, une fois les travaux achevés, avec une séance solennelle du CFL prévue le 12 juillet 2016.

Ajoutant que « *vous soutenir c'est soutenir le territoire* », la ministre est restée attentive aux préoccupations des élus des Villes de France, et a souligné l'importance d'associer pleinement les villes moyennes dans la construction des nouveaux schémas régionaux.

L'association des villes moyennes et de leurs groupements à la construction des nouveaux schémas régionaux - en matière de développement économique dès cette année, en matière d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ensuite – doit se faire avec les régions, et certaines le font déjà de manière très active, comme la Bretagne, le Grand-Est, la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, le Centre-Val de Loire, et bien sûr les Hauts-de-France.

Avec les régions, mais aussi avec les plus grands pôles urbains, « *le gouvernement est sensible au maintien d'un bon équilibre entre les métropoles et les territoires appartenant à leur sphère d'influence, et à la mise en place d'une réelle « alliance des territoires », pour les conventions en cours d'élaboration entre l'État et les métropoles* ».

Revenant sur la loi Notre (dont bon nombre de mesures nécessitent des décrets ou circulaires d'application), Estelle Grelier rappelle que l'exercice des compétences optionnelles est programmée avec un délai d'un an, et pour l'exercice des compétences facultatives, de deux ans. Une circulaire a été envoyée dernièrement aux préfetures pour préciser le cadre juridique existant.

Parmi les problèmes identifiés, Estelle Grelier souligne ceux liés aux fusions et à la compétence PLU intercommunal (PLUi). Celle-ci précise qu'a été introduit dans le projet de loi « *Egalité et citoyenneté* » une disposition d'habilitation pour permettre de régler les problèmes. Il s'agirait de rendre possible un transfert progressif de la compétence PLUi, en permettant aux communes qui le souhaitent, de conserver leurs documents d'urbanisme pendant une durée maximale de cinq ans.

La ministre assure les élus présents qu'ils peuvent compter sur la détermination du Gouvernement à mettre en place une approche partenariale de l'aménagement du territoire. « *Le temps où l'État décidait seul du développement territorial est terminé, il doit être un partenaire des collectivités, et non imposer un schéma d'aménagement qui ne correspondrait pas aux besoins de terrain et à la volonté des citoyens* ».

« *L'État aux côtés des villes, les villes aux côtés de l'État, vous le voyez, la ligne du Gouvernement est sans équivoque* ».

Villes de France

Les villes composant les EPCI*

* Les EPCI sont les établissements publics de coopération intercommunales

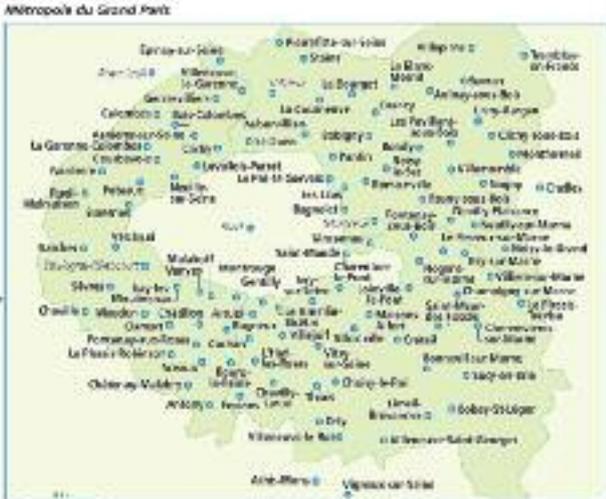
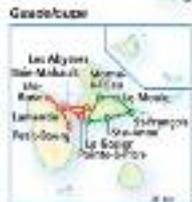
- Communes d'agglomération
- Communes de couronne
- Communes isolées
- Communes d'agglomération rurale
- Métropoles
- Unité de rattachement
- Unité de délimitation

0 50 100 km

Métropole européenne de Lille



Métropole de Lyon (Grand Lyon)



Communes

Courrier
picard

la Gazette

LE COURRIER
de l'Yonne

ACTIVITÉS
LOCALES

JOURNAL DES
COMMUNES

Localtis.info

traits urbains

CAISSE D'EMERGENCE

GRUPE
20
Caisse
d'Épargne

Casino

DECATHLON PRO

ECO
EMBALLAGES

edf

ENGIE

enedis
ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE

Keolis

LE GROUPE LA POSTE

McDonald's

MNT

orange

RATP DEV

smad
Société
Municipale
d'Assainissement

SNCF

sofaxis

suez

transdev

VEOLIA

Les membres associés et partenaires



94 rue de Sèvres
75007 Paris - France
Tél. : +33 1 45 44 99 61
Fax : +33 1 45 44 24 50

courriel : contact@villesdefrance.fr
twitter @villes2fr

www.villesdefrance.fr